

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat - 86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs.....	p. 3
Avis aux arbitres.....	p. 7
Avis aux éducateurs.....	p. 8
PV Commission Sportive.....	p. 10
PV Commission Litiges.....	p. 17
PV Commission Terrains.....	p. 26
Informations diverses.....	p. 34

AGENDA DE LA SEMAINE

Lundi 20 avril :

- Commission Sportive
- Commission du Respect et de la Prévention
- Commission Arbitrage (bureau)
- Groupe de travail « Organisation des compétitions séniors »

Mardi 21 avril :

- Commission Jeunes

Mercredi 22 avril :

- Commission d'Appel
- Centre de Perfectionnement Sportif U13 et U14 Filles à Nieuil l'Espoir

Judi 23 avril :

- Commission de Discipline

Vendredi 24 avril :

- Arbitrage – Prépa Ligue

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



JOURNÉE DES FÉMININES



Plus d'informations et lien d'inscription page 4

JOURNÉE NATIONALE DES BÉNÉVOLES

Nous proposons à un(e) dirigeant(e) licencié(e) méritant(e) de votre club de participer à la Journée Nationale des Bénévoles qui se déroulera :
Les 22 et 23 mai à Paris – Plus d'informations page 3

MARDI 5 MAI 2026

Les vœux pour l'Assemblée Générale du 5 juin 2026 et la fiche de renseignements pour les demandes de trophées doivent être retournés avant le **mardi 5 mai 2026**

Plus d'informations pages 4 et 5

MINUTE DE SILENCE

En hommage à M. Jean Pierre ESCALETTES, nous vous invitons à respecter une minute de silence sur l'ensemble des compétitions ce week-end



PARTENAIRE

VOS FORMATEURS



Enrick Cosson - 06 47 66 18 90
Dirigeant fondateur des 2 entités ECP & ECC. Enrick est dans le monde associatif depuis 20 ans. Il connaît parfaitement ses difficultés, ses problématiques et ses attentes.



Jordan Durand - 06 66 91 11 76
Formateur et conseiller en associations sportives. Jordan fait parti d'une association sportive depuis le plus jeune âge et en connaît tous les rouages.



Alexandre Merlet - 06 20 73 03 01
Passionné de sport et impliqué dans le monde associatif. Alexandre met ses compétences et connaissances au service des clubs.



Anelore Méry - 06 60 27 93 34
Formatrice et conseillère en communication. Anelore est CM de plusieurs entreprises et crée des sites internet. Elle conçoit également des objets de communication personnalisés.



Damien Guillaume-Bonnin - 07 71 00 62 84
Formateur en technique d'analyse vidéo. Damien a déjà accompagné de nombreux stagiaires et gère l'analyse vidéo d'un club de foot depuis 3 saisons au niveau régional.



Élodie Cervais - 06 72 68 73 35
Formatrice DUERP, son approche pédagogique interactive et son engagement rendent le DUERP accessible à tous afin d'évaluer efficacement la gestion des risques professionnels.

NOS MISSIONS

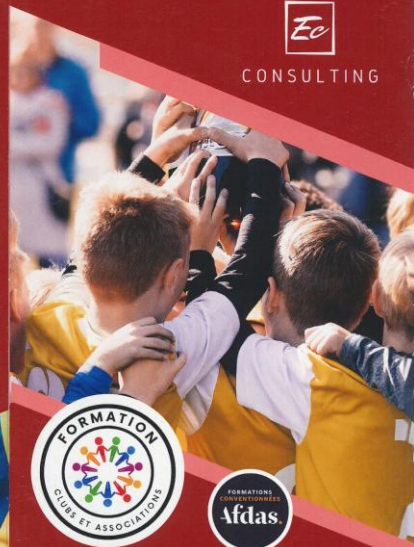
- Aider les clubs à se structurer et à se développer.
- Favoriser la montée en compétences des membres encadrants et dirigeants de l'association par le conseil et la formation
- Accompagner les clubs dans leur démarche de projet

EC CONSULTING

consult.perf@gmail.com
02 36 05 63 05
Loches
www.eccformation.com



CONSULTING



CLUBS ET ASSOCIATIONS vous n'êtes plus Seuls !

Formation éligible au financement

Formation adaptée à votre structure & dans vos locaux

NOS FORMATIONS



"Bilan de compétences"
un outil essentiel pour envisager sereinement votre prochaine étape professionnelle.



"Avoir une communication efficace pour sa structure"
Fluidifiez votre fonctionnement et améliorez votre image grâce à la communication !



"Créer un site internet 100% sur mesure"
Ayez un espace de communication personnalisé et illimité et gagnez en crédibilité.



"Maîtriser les bases associatives"
Acquérez les connaissances clés pour optimiser vos compétences et renforcer l'impact de votre engagement.



"Améliorer les ressources financières de sa structure"
Augmentez vos ressources grâce à une meilleure gestion et au développement de partenariats !



"Mettre en oeuvre et piloter le projet de sa structure"
Définissez et formalisez votre projet associatif qui sera le véritable guide et fil conducteur de votre structure !



"Créer et promouvoir un événement"
Augmentez votre notoriété et diversifiez vos ressources financières grâce à la mise en place d'événements !



"Améliorer la gestion RH de sa structure"
Recrutez et managez vos salariés et bénévoles de manière efficace au sein de votre structure



"Analyse vidéo dans le sport"
Connaitre les techniques d'analyse vidéo liées à une activité physique et sportive afin d'optimiser la performance de votre équipe.



DUERP Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
Optimisez la gestion de la santé au travail pour renforcer la sécurité et le bien-être au sein de votre structure.



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

FORMATION, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT



Financer sa formation

L'Afdas prend en charge les coûts pédagogiques des demandes de formation formulées par un adhérent pour ses salariés ou les dirigeants bénévoles et éligibles au titre du plan de développement des compétences.



Nos points forts

- Formation 100% sur mesure qualitative.
- Accompagnement de bout en bout
- Un formateur expérimenté et impliqué en associations sportives
- Calendrier de formation flexible.
- Modalités pédagogiques optimales
- Suivi post formation



AVIS AUX CLUBS

DATES À RETENIR

- **Lundi 20 avril** : Groupe de Travail : « Organisation des compétitions séniors » au District
- **Mercredi 22 avril** : Centre de Perfectionnement Sportif U13 et U14 Filles à Nieuil l'Espoir
- **Samedi 2 mai** : Journée des Féminines à Buxerolles
- **Mercredi 6 mai** :
 - Centre de Perfectionnement Sportif U13 et U14 Filles à Nieuil l'Espoir
 - Tirage des Coupes Départementales Séniors

MINUTE DE SILENCE EN HOMMAGE À JEAN-PIERRE ESCALETES

En hommage à M. Jean Pierre ESCALETES et pour honorer la mémoire de ce grand serviteur du football, nous vous invitons à **respecter une minute de silence** sur l'ensemble des compétitions départementales des 17, 18 et 19 Avril 2026.

JOURNÉE NATIONALE DES BÉNÉVOLES – VENDREDI 22 ET SAMEDI 23 MAI 2026 À PARIS

Le District de la Vienne de Football propose à un(e) dirigeant(e) licencié(e) méritant(e) de votre club de participer à la Journée Nationale des Bénévoles qui se déroulera :

Le vendredi 22 mai 2026 au stade de France afin d'assister aux finales de la Coupe Gambardella Crédit Agricole et de la Coupe de France,
Et le samedi 23 mai 2026 aux Palais des Sports Robert Charpentier d'ISSY LES MOULINEAUX pour un déjeuner.

Pour participer le(la) bénévole doit être licencié(e) FFF et dirigeant(e) depuis au moins 7 ans.

Le déplacement s'effectuera en train avec un départ de Poitiers le vendredi 22 mai 2026 en fin de matinée/début d'après-midi et un retour le samedi 23 mai 2026 avec un départ de Paris Montparnasse en fin d'après-midi.
Un membre du Comité de Direction du District accompagnera la délégation de la Vienne.

La délégation de la Ligue sera logée à l'hôtel H4 Wyndham Paris Pleyel 149-151 Boulevard Anatole France – 93200 SAINT DENIS (25 mn à pied du stade).

Les billets de train, le billet de match, le panier repas du vendredi soir, la nuitée à l'hôtel et le déjeuner du samedi midi sont pris en charge.
Un programme plus détaillé vous sera transmis début mai 2026.

Nous vous remercions de transmettre par mail au district@foot86.fff.fr avant le **lundi 27 avril 2026, dernier délai (le nombre de places étant limité) les coordonnées du (de la) dirigeant(e), âgé(e) d'au moins 18 ans à la date de l'évènement, intéressé(e) pour participer à ce week-end.**

Dès l'envoi des inscriptions à la Fédération Française de Football le mercredi 29 avril 2026, aucune modification ne sera possible. C'est pourquoi vous devez proposer des personnes DISPONIBLES pour participer à ce weekend. En cas de désistement, les frais engagés seront prélevés au club.

FMI – FIN DE DISPONIBILITÉ DES VERSIONS HISTORIQUES AU 31 MARS 2026

Comme cela a déjà été acté et précisé à plusieurs reprises, nous souhaitons vous rappeler l'évolution concernant l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI).

Les versions historiques de la WebApp FMI, à savoir la version 3.9 ainsi que la version 4.0.10, seront prochainement inutilisables.

Ainsi, **à compter du 31 mars 2026**, l'ensemble des clubs devra impérativement utiliser la version 5 de la WebApp FMI, et plus précisément la version 5.0.16.



JOURNÉE DES FÉMININES

Cette année la Journée des Féminines, véritable fête départementale du football féminin, se déroulera le **samedi 2 mai à Poitiers**. Elle sera placée sous le signe de la convivialité et sans esprit de compétition.

Les féminines, licenciées ou non, des catégories suivantes, sont invitées à participer à une journée 100% féminine. À noter que les jeunes filles évoluant habituellement en équipes mixtes sont également les bienvenues.

Au programme de cette journée : des matchs et des animations

De 9h à 17h30 pour les catégories :

- U11-U13F à 8
- U15F sous forme de matchs à 8
- U18F sous forme de matchs à 8

Lors de la pause méridienne de 11h à 14h pour les catégories :

- U6-U8F
- U9-U10F

En semi-nocturne à partir de 17h pour la catégorie :

- Séniors, sous forme de matchs à 8

Si vous avez des jeunes filles qui souhaitent participer mais que vous n'avez pas d'équipes, nous vous invitons à les inscrire, nous composerons ou en compléterons des équipes.

Pour organiser au mieux cette journée, merci de répondre au questionnaire ci-après avant mercredi 22 avril 2025 : <https://forms.gle/iUsy5gmat6W97xXw9> (merci de répondre même si vous ne souhaitez pas participer).

Ce questionnaire nous permettra :

- d'évaluer le nombre de joueuses par équipe,
- de compléter les équipes si nécessaire ; la journée étant ouverte aux non-licenciées,
- de créer des plateaux équilibrés, dans la mesure du possible,
- de créer des groupes d'éducateurs sur WhatsApp.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

L'assemblée Générale Ordinaire du District de la Vienne de Football aura lieu le :

Vendredi 5 juin 2026
Lieu à définir

Tous les clubs du District de la Vienne de Football sont conviés à y assister.

Début de l'émargement : 18h15

Fin de l'émargement : 19h00

Début de l'Assemblée Générale : 19h15

VŒUX DES CLUBS

Toute modification à un règlement du District doit être présentée au Comité de Direction et soumise au vote lors de l'Assemblée Générale.

À cet effet, les clubs qui souhaitent proposer des vœux à **l'Assemblée Générale du vendredi 5 juin 2026** doivent les transmettre au District par :

- La messagerie officielle
- Ou par lettre recommandée sur papier à en-tête du club, signée par le Président, pour le **mardi 5 mai 2026**, dernier délai.



CDOS – JOURNÉE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

En partenariat avec le Département de la Vienne, le CDOS organise prochainement la Journée Olympique et Paralympique autour du lac de la Technopole.

Pour cette édition, ils ont fait le choix d'orienter prioritairement l'événement vers les entreprises du territoire. L'objectif est clair : permettre aux salariés de vivre un temps sportif et convivial sur la pause méridienne et en fin de journée, afin de favoriser la cohésion d'équipe, la qualité de vie au travail et la découverte des valeurs olympiques et paralympiques.

Pour combler l'après-midi ils réfléchissent à l'opportunité d'intégrer des scolaires sur ce créneau.

Cette dynamique sera renforcée par la présence de foodtrucks et d'animations complémentaires sur le site.

Si ce projet vous intéresse, vous pouvez dès à présent vous inscrire à partir du lien suivant : [Lien inscription](#)

CDOS – PETIT DÉJEUNER ET ÉCHANGES

Le CDOS 86 et Allianz vous donnent rendez-vous pour un temps d'échange autour d'un petit-déjeuner.

Judi 23 avril 2026

De 8h30 à 10h

**Bâtiment Antarès – Téléport 4 – Futuroscope
86360 Chasseneuil-du-Poitou**

Au programme :

- Un temps d'interventions et de réflexion autour de la thématique « se prémunir contre la douleur ».
- L'assurance : Se prémunir contre les risques liés à la pratique sportive
- La prévoyance : Anticiper les dépenses liées à une douleur physique/psychique
- La gestion de patrimoine : Éviter « la douloureuse fiscale »

Un moment concret, utile et accessible pour tous les acteurs du sport souhaitant mieux comprendre, anticiper et agir.

Pour s'inscrire : [Formulaire d'inscription "Petit déjeuner" | Framaforms.org](#)

CDOS – FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de la professionnalisation des salariés et dirigeants du mouvement sportif, le CDOS 86 organise cette formation pour permettre aux éducateurs sportifs de s'approprier l'usage de l'Intelligence Artificielle dans leur activité professionnelle.

PUBLIC : à destination des salariés, bénévoles et dirigeants du mouvement sportif de Nouvelle-Aquitaine.

COÛT DE LA FORMATION :

- 280€ pour les salariés – Prise en charge financière possible par votre OPCO,
- 50€ pour les dirigeants et les bénévoles d'associations.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Identifier les enjeux éthiques, sociétaux, environnementaux autour des IA,
- Elaborer des requêtes pour un usage de l'IA dans le cadre sportif,
- Paramétrer une bibliothèque et/ou un agent conversationnel,
- Identifier les plus-values de l'utilisation des IA dans sa pratique professionnelle.

INTERVENANTE : Marie BERNARD de l'Atelier Canopé 86

Pour s'inscrire : [Formulaire de préinscription à la formation professionnelle : "L'intelligence artificielle au service de l'éducateur sportif"](#)



AVIS AUX ARBITRES

RAPPELS

1. Indisponibilités :

En cas d'indisponibilité pour une désignation du vendredi à 17h30 au dimanche midi uniquement, nous vous rappelons qu'il est impératif de prévenir l'astreinte arbitrage. Passé ce délai, il est impératif de contacter directement le club recevant. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site du District, dans l'onglet clubs. Le numéro de l'astreinte à contacter est le 06.88.57.90.08. Pour faciliter le travail de l'astreinte, merci de signaler vos indisponibilités jusqu'au dernier moment.

Par exemple, si vous êtes désigné le dimanche et que vous prévoyez tardivement un engagement le samedi, ou inversement, merci de vous mettre indisponible « en direct » afin de ne pas être sollicité pour combler un désistement de dernière minute.

2. Problèmes Techniques :

Nous rencontrons toujours des problèmes techniques émanant de la FFF concernant l'affichage des faits disciplinaires et les changements sur les feuilles de match informatisées. Nous tenons à rappeler qu'en cas d'exclusion, le rapport disciplinaire doit être adressé au District de la Vienne de football via la commission de discipline (**48 heures maxi**), même si celui-ci n'apparaît plus sur le Portail des Officiels.

3. Contact avec Tanguy FLOZE :

Enfin, nous précisons que les missions de Tanguy FLOZE, notre conseiller territorial en arbitrage arrivé début septembre, consistent principalement au recrutement, à la fidélisation et la formation d'arbitres stagiaires.

Pour le contacter : district@foot86.fff.fr

INFORMATIONS DIVERSES

- La mise à jour des Lois du Jeu et des questions / réponses est sur le site de la Fédération Française de Football : <https://www.fff.fr/9-les-arbitres/240-les-lois-du-jeu.html>
- L'accès aux indemnités reçues depuis le Portail des Officiels. Cette fonctionnalité vous permet :
 - de consulter l'historique de vos indemnités en temps réel,
 - d'avoir une vision claire de vos remboursements,
 - de suivre l'historique de vos indemnités en temps réel,
 - de faciliter le suivi de votre activité.



AVIS AUX ÉDUCATEURS



FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE – RECYCLAGE BMF/BEF

16h de formation à effectuer tous les 3 ans

- Samedi 30 mai à St Georges les Baillargeaux (8h de formation)

Inscription : <https://maformation.fff.fr/formation/96-formation-continue-de-niveau-4-et-5-bmf-bef.html>

JOURNÉE COMPLÉMENTAIRE CFF2/CFF3

- Samedi 30 mai à St Georges les Baillargeaux

Inscription journée complémentaire DF Coach Jeunes (CFF2) : <https://maformation.fff.fr/formation/136-journee-complementaire-df-coach-jeunes.html>

Inscription journée complémentaire DF Coach Séniors (CFF3) : <https://maformation.fff.fr/formation/137-journee-complementaire-df-coach-seniors.html>

DF REF – CERTIFICATION

le MERCREDI 15 AVRIL 2026 au District à Poitiers et au complexe sportif André Messy à Buxerolles

JURY composé de MM. ALLOUIS Anthony, BLOT Jean-Paul, DANTAN Jacques, BERNARD Jean-Pierre et SAVIGNY Christian

NOM - Prénom du candidat	CLUB	Rapport de stage (entretien)	Education Intégrée (entretien)	Pédagogie terrain (M.S.P)	Résultats D.F REF
Lénaé GONCALVES	C.A Neuville	validé	validé	validé	Admise
Nathan VICTORINE	F.C Fontaine-le-Comte	validé	validé	validé	Admis
Mathis POITEVIN	Chasseneuil St Georges	validé	validé	validé	Admis
Célia SUIRE	Ste Eanne	validé	validé	validé	Admise
Quentin DUCROS	F.C Trois Vallées	validé	validé	validé	Admis
Mathis ARLIN	Stade Ruffecois	validé	validé	validé	Admis
Noah PROUST	F.C Loudun	validé	validé	validé	Admis
Bacar MAHAMOUD ABDOU	Poitiers CEP 1892	NON validé	NON validé	NON validé	NON Admis
Mathieu MOREAU	F.C Vouneuil Béruges	validé	validé	validé	Admis
Hugo DE VOLDER	F.C Vouneuil Béruges	validé	validé	validé	Admis
Loïc QUINTARD	O.L St Liguire Niort	déjà validé	déjà validé	validé	Admis



Remerciements au club de l'ES Buxerolles pour leur précieuse collaboration



ÉQUIVALENCES DU 01/07/2023 AU 30/06/2027

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS



ANCIENS MODULES/CFF			NOUVEAUX CERTIFICATS/DIPLÔMES	LICENCE ÉLIGIBLE
-	-	Module U6/U7	CFI U6/U9 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
Initiateur 1	CFF 1	Module U9	CFI U6/U9 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
		Module U11	CFI U10/U13 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
Initiateur 2	CFF 2	Module U13	CFI U10/U13 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
		Module U15	CFI U14/U19 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
Animateur Sénior	CFF 3	Module U17/U19	CFI U14/U19 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
		Module Séniors	CFI SENIORS CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
-	CFF 4	-	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
-	-	Module Futsal Initiation/Découverte	CFI FUTSAL U13/U15 ATTESTÉ	Animateur
-	-	Module Futsal Entraînement/Perfectionnement	CFI FUTSAL U18/SENIORS ATTESTÉ	Animateur
-	-	Certificat Futsal Base	CFI FUTSAL CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral

ÉQUIVALENCES DU 01/07/2023 AU 30/06/2027



ATTESTATIONS FÉDÉRALES

ANCIENS MODULES/CFF	NOUVEAUX CERTIFICATS/DIPLÔMES	LICENCE ÉLIGIBLE
Module Animateur/trice Fédérale	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE	Animateur

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

ANCIENS MODULES/CFF (Certifiés)	FORMATION COMPLÉMENTAIRE* (Inscription et participation)	NOUVEAUX CERTIFICATS/DIPLÔMES	GESTION ET DÉLIVRANCE DIPLÔME	LICENCE ÉLIGIBLE
CFF 2	1 j complémentaire Coach Jeunes + PSC 1	DF COACH JEUNES	LFNA	Éducateur Fédéral
CFF 3	1 j complémentaire Coach Jeunes + PSC 1	DF COACH JEUNES	LFNA	Éducateur Fédéral
CFF 3	1 j complémentaire Coach Séniors + PSC 1	DF COACH SENIORS	LFNA	Éducateur Fédéral
Module U6/U7 + Animateur/trice fédérale + CFF 1 + CFF 4	1 j complémentaire Responsable école de football + PSC 1	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL (UEFA C)	FFF (Service Entraîneurs)	Éducateur Fédéral

*Une journée de 8h spécifique organisée par la LFNA

#LFNA

lfna.fff.fr





COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mardi 14 avril 2026
Procès-verbal n°24

Président M. Jean-Louis OLIVIER
Présents MM. Grégory BOUCHET et Philippe GUILBAULT
Excusé M. Christian DELCEL

Approbation du PV n°23 sans modification

La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Coupes et Challenges avant le lundi 20 avril 2026.

Coupe André Tassin : **Buxerolles**

Challenge des Réserves : **3 Vallées 86**

REPORT DES MATCHS

Compte tenu des nombreux matchs à re-planifier, la Commission Sportive a fait valider par le Comité de Direction du lundi 23 mars des modifications impactant le calendrier prévu initialement. Certaines équipes étant toujours qualifiées en Coupes ou Challenges et ayant plusieurs matchs de championnat à jouer, 5 pour certaines, il est nécessaire d'effectuer les changements ci-dessous afin de pouvoir programmer l'ensemble des matchs :

1/ Coupes et Challenges

- Coupe Jolliet Rousseau : le tour 4 (prévu le 5 avril) est reporté au week-end du 12 avril, le tour 5 (prévu le 12 avril) est reporté au week-end du 3 mai

- Challenge Marcel Renaudie : le tour 4 (prévu le 12 avril) est reporté au week-end du 19 avril, le tour 5 (prévu le 19 avril) est reporté au week-end du 3 mai

2/ Championnat

Compte tenu du point 1/, des rencontres en retard de Championnat peuvent être planifiées les 5, 12 et 19 avril en fonction de la situation des équipes concernées.

En D3, D4 et D5, afin d'éviter que :

- de trop nombreux matchs soient programmés les 1er et 8 mai 2026

- certaines équipes cumulent deux rencontres en 3 jours ou 4 rencontres en 1 semaine. Il a été décidé de **reporter la dernière journée** des poules de 10, initialement prévue le dimanche 10 mai, au dimanche 24 mai 2026.

Des rencontres restent encore à planifier ; elles le seront en fonction des résultats des matchs de Coupes et Challenges.

3/ Quarts de finales des Coupes départementales

Tous **les quarts de finales**, des Coupes Louis David, Jolliet Rousseau, André Tassin Challenges des Réserves, Marcel Renaudie initialement prévus le 3 mai, sont reportés au **jeudi 14 mai 2026**.

4/ Trophées des Champions

Toutes ces modifications en Championnat ont des conséquences sur le Trophée des Champions :

- Le tour préliminaire, prévu le 24 mai, est reporté au week-end du 6 et 7 juin

- La finale, prévue le 6 juin, est reportée au samedi 20 juin 2026 (sous réserve de la disponibilité des terrains du club d'accueil)



		MARS					AVRIL					MAI					JUIN							
		1	2	7	14	21	28	4	6	11	18	25	1	2	8	9	14	16	23	30	6	13	20	27
		2	1	8	15	22	29	5		12	19	26		3	10	17	24	31	7	14	21	28		
Vacances scolaires et jours fériés																								
FFF	COUPE DE FRANCE																							
Regionales	COUPE REGION NOUVELLE-AQUITAINE						7																	
	NATIONAL 2	9	R	20	21	22	23	24		25	26	27			28		29		30					
	NATIONAL 3	7	R	18	19	20	21	R		22	23	24			R		25		26					
	REGIONAL 1	16	17	R	18	19	R	R		20	21	22			R	23	R	R	R	24	25			
	REGIONAL 2 - 3	14	15	R	16	17	R	R		18	19	20			R	R	R	21	R	R	22			
Seniors	CHAMPIONNAT de D1 (poules de 13)	8	19	20	R	21	22	R	R	13	23	24			R	R	R	25	R	16	26			
	CHAMPIONNAT de D2 (poules de 12)	15	16	R	17	18	R	R		14	19	20			R	R	R	21	R	R	22			
	CHAMPIONNAT de D3 à D4 (poules de 10)	13	14	R	15	16	R	R		12	17				R	R	R	18	R	R	18			
	CHAMPIONNAT D5 (poules de 10)	13	14	R	15	16	R	R		12	R	R	17			R	R	R	18	R	R	18		
	COUPE DU DISTRICT LOUIS DAVID				5																			
	COUPE JOLLIET-ROUSSEAU				6																			
	CHALLENGE DES RESERVES				4																			
	CHALLENGE MARCEL RENAUDIE				4																			
	CONSOLANTE CHALLENGE MARCEL RENAUDIE				4																			
	COUPE ANDRE TASSIN				2																			

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D1	/	10	07/12/25	54667875	Nouaillé (2)	Châtelleraut Portugais (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D1	/	10	06/12/25	54667879	Antran (1)	3 Vallées 8 (2)	Arrêté municipal	03/05/26
D1	/	10	06/12/25	54667878	Valdivienne (1)	Ligugé (2)	Arrêté municipal	02/05/26
D1	/	12	20/12/25 17/01/26	54667895	Antran (1)	Montarnisé (1)	Arrêté municipal	07/05/26
D1	/	14	24/01/26	54667905	Antran (1)	Viçq Sur Gartempe (1)	Arrêté municipal	01/05/26
D1	/	14	24/01/26	54667907	3 Vallées 86 (2)	Neuville (2)	Arrêté municipal	01/05/26
D1	/	17	15/02/26	54667929	Châtelleraut Portugais (1)	Montarnisé (1)	Arrêté municipal	01/05/26
D1	/	17	15/02/26	54667930	Viçq sur Gartempe (1)	Ligugé (2)	Terrain impraticable	08/05/26
D1	/	18	21/02/26	54667931	Antran (1)	Poitiers Stade (3)	Arrêté municipal	14/05/26
D1	/	18	21/02/26	54667933	3 Vallées 86 (2)	Nouaillé (2)	Arrêté municipal	08/05/26
D2	A	10	07/12/25 11/01/26	54668048	St Julien L'Ars (1)	Availles en Châtelleraut (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D2	A	11	14/12/25 - 20/12/25 15/02/26	54668056	Availles en Châtelleraut (1)	Oyré Dangé (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	01/05/26
D2	A	11	13/12/25 - 20/12/25 10/01/26 - 14/02/26	54668058	Jaunay Marigny (1)	La Pallu (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D2	A	12	25/01/26	54668061	Beaumont St Cyr (3)	Jaunay Marigny (1)	Arrêté municipal	01/05/26
D2	A	13	01/02/26 22/02/26	54668068	Availles en Châtelleraut (1)	Naintré (2)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	A	13	01/02/26 22/02/26	54668066	St Julien L'Ars (1)	La Pallu (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	A	13	01/02/26 22/02/26	54668067	Oyré Dangé (1)	Poitiers 3 Cités (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D2	A	16	08/03/26	54668088	Naintré (2)	Poitiers 3 Cités (1)	Arrêté municipal	01/05/26
D2	B	9	29/11/25 10/01/26	54668174	St Benoit (1)	Chauvigny (3)	Coupe de France	03/05/26
D2	B	10	07/12/25 - 21/12/25 11/01/26 - 15/02/26	54668181	Fleuré (1)	Fontaine le Comte (2)	Arrêté municipal	03/05/26
D2	B	10	07/12/25 15/02/26	54668183	Chauvigny (3)	St Maurice Gençay (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	B	10	06/12/25 - 10/01/26 14/02/26	54668936	Vivonne (1)	Brion St Secondin (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D2	B	11	13/12/25 - 10/01/26	54668187	St Maurice Gençay (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	03/05/26
D2	B	12	25/01/26	54668195	Chauvigny (3)	Brion St Secondin (1)	Arrêté municipal	01/05/26
D2	B	12	24/01/26	54668941	Rouillé (1)	Vivonne (1)	Arrêté municipal	29/04/26
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668199	Fleuré (1)	Rouillé (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668200	Brion St Secondin (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668202	Smarves Iteuil (1)	St Benoit (1)	Arrêté municipal	16/05/26
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668942	Vivonne (1)	Chauvigny (3)	Arrêté municipal	08/05/26



SAISON 2025 - 2026 : MA TCHS de CHAMPIONNAT MA SCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D3	A	10	25/01/26 22/02/26	54668307	Coussay en Mirebeau (1)	Mirebeau (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D3	A	11	01/02/26 - 22/02/26 15/03/26	54668308	Mirebeau (1)	Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	17/05/26
D3	A	11	01/02/26 22/02/26	54668312	St Léger de Montbrillais (1)	Coussay en Mirebeau (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D3	A	13	01/03/26	54668318	Mirebeau (1)	Poitiers Gibauderie (1)	Arrêté municipal	01/05/26
D3	B	8	07/12/25 - 11/01/26 15/03/26	54668386	Genon/Vouneuil (1)	Oyré Dangé (2)	Arrêté municipal	03/05/26
D3	B	9	14/12/25	54668388	Oyré Dangé (2)	Leigné sur Usseau (1)	Arrêté municipal	01/05/26
D3	B	10	24/01/26	54668396	Oyré Dangé (2)	Biard (1)	Arrêté municipal	16/05/26
D3	B	11	01/02/26 22/02/26	54668399	Naintré (3)	Genon/Vouneuil (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D3	C	9	13/12/25 15/02/26	54668482	3 Vallées 86 (3)	Sèvres Arxaumont (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D3	C	10	25/01/26 15/02/26	54668485	Paizay le Sec (1)	Valdivienne (2)	Arrêté municipal	10/05/26
D3	D	8	07/12/25 - 15/02/26 15/03/26	54672801	Nouaillé (3)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D3	D	8	07/12/25 - 11/01/26 15/02/26	54672799	Château Larcher (2)	Sommière St Romain (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D3	D	11	01/02/26 22/02/26	54672813	ACG Foot Sud 86 (1)	St Saviol (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D3	D	11	01/02/26 22/02/26	54672816	Sommières St Romain (1)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D4	A	7	30/11/25 - 21/12/25 15/02/26	54668586	Sammarçolles (1)	Ouzilly (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D4	A	11	01/02/26 - 22/02/26 15/03/26	54668592	Ouzilly (1)	Vouillé (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D4	C	8	07/12/25 11/01/26	54668727	Vallée du Salleron (1)	St Julien L'Ars (2)	Arrêté municipal	03/05/26
D4	C	11	01/02/26 - 22/02/26 15/03/26	54791818	St Savin St Germain (2)	Jouhet Pindray (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D4	D	13	01/03/26	54668920	Dissay (1)	Cissé (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D4	F	8	07/12/25 - 10/01/26 14/02/26	54669018	St Maurice Gençay (2)	Château Larcher (3)	Arrêté municipal	08/05/26
D4	F	11	01/02/26 22/02/26	54669029	Bouesse/Queaux Moussac (1)	St Maurice Gençay (2)	Arrêté municipal	10/05/26
D4	F	11	01/02/26 22/02/26	54669030	Valence en Poitou FC (1)	Chatain (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D4	F	11	01/02/26 22/02/26	54669031	Usson du Poitou Isle Jourdain (2)	Brion St Secondin (2)	Arrêté municipal	03/05/26
D5	A	9	14/12/25-11/01/26 15/03/26	54669084	Sammarçolles (2)	Moncontour (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D5	A	11	01/02/26 22/02/26	54669089	Sammarçolles (2)	St Christophe (2)	Arrêté municipal	10/05/26
D5	A	11	01/02/26 22/02/26	54669092	Les Trois Moutiers/Nord Vienne (2)	Moncontour (1)	Arrêté municipal	09/05/26
D5	B	13	01/03/26	54416818	Moncontour/Coussay (2)	Orches (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	C	8	07/12/25 11/01/26	54669153	Oyré Dangé (3)	Buxeuil (1)	Arrêté municipal	19/04/26
D5	C	8	07/12/25 - 11/01/26 15/03/26	54669154	Coussay Les Bois (2)	St Rémy sur Creuse (2)	Arrêté municipal	03/05/26
D5	C	11	01/02/26 22/02/26	54669166	Availles en Châtelleraut (3)	Oyré Dangé (3)	Arrêté municipal	03/05/26
D5	C	11	01/02/26 22/02/26	54669169	Bonneuil Matours (1)	St Rémy Sur Creuse (2)	Arrêté municipal	18/04/26
D5	D	11	01/02/26 22/02/26	54669258	Dissay (2)	Montamisé (3)	Arrêté municipal	à définir
D5	D	13	01/03/26	54669268	Dissay (2)	Lavoux Liniers (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	E	9	14/12/25-11/01/26 15/02/26	54669338	Jaunay Marigny (3)	Dissay (3)	Arrêté municipal	à définir
D5	E	11	01/02/26 22/02/26	54669345	Montamisé (4)	Dissay (3)	Arrêté municipal	19/04/26
D5	E	11	01/02/26 22/02/26	54669348	Jaunay Marigny (3)	Vendelogne (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	E	13	01/03/26	54669356	Dissay (3)	Poitiers Baroc (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	F	7	30/11/25 11/01/26	54695961	St Julien L'Ars/Savigny (3)	Nouaillé (4)	Arrêté municipal	à définir
D5	F	7	30/11/25 - 21/12/25 15/02/26	54695958	Aslonnes/St Maurice Gençay (2)	Dienné (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	F	10	25/01/26 15/03/26	54695973	Smarves Iteuil (3)	Nouaillé (4)	Terrain impraticable	à définir
D5	F	10	25/01/26	54695976	St Julien L'Ars/Savigny (3)	Dienné (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	F	11	01/02/26 22/02/26	54669637	Aslonnes/St Maurice Gençay (2)	St Julien L'Ars/Savigny (3)	Arrêté municipal	à définir



SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D5	G	10	25/01/26 22/02/26	54465603	Nalliers/St Savin (1)	Haims (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	G	11	01/02/26 22/02/26	54669452	Saulgé (1)	Lussacoise (1)	Match Arrêté	à définir
D5	H	8	07/12/25 11/01/26	54696052	Coulombiers (1)	Vivonne (3)	Arrêté municipal	à définir
D5	H	8	07/12/25 - 21/12/25 11/01/26 - 15/02/26	54696055	Savigne/Blanzay (1)	Vouneuil Béruges (3)	Arrêté municipal	19/04/26
D5	I	9	14/12/25 - 11/01/26 15/02/26	54697429	Adriers (2)	Payroux Charroux Mauprévoir (2)	Arrêté municipal	18/04/26

Les dates "à définir" seront actualisées en fonction des résultats des rencontres des Coupes et Challenges.

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT A REJOUER

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le
D5	H	8	07/12/25 - 21/12/25 18/01/26 - 15/02/26	54696056	Rouillé (3) / Valence en Poitou OC (3)	Match arrêté terrain impraticable	19/04/26

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 54668331 : Neuville (3) - Poitiers Gibauderie (1) en poule A du 22/03/26**Évocation**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°28 (du 08/04/26) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Poitiers Gibauderie (1) pour en donner le gain à l'équipe de Neuville (3) (3-0, 3 points).

Match n° 54668425 : Ozon (2) – Biard (1) en poule B du 29/03/26

Courriel du club de Biard (30/03/26 à 10h19)

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°28 (du 08/04/26) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 2 à 0 en faveur de l'équipe d'Ozon (2).

Match n° 54668468 : Valdivienne (2) – 3 Vallées 86 (3) en poule C du 29/11/25 remis le 21/12/25 et à nouveau remis les 22/02/26 et 03/04/26.**Réserve**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°28 (du 08/04/26) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 1 à 0 en faveur de Valdivienne (2).

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 54668845 : Migné Auxances (3) – Châtelleraut Portugais (2) en poule B du 29/03/26**Évocation**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°28 (du 08/04/26) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Châtelleraut Portugais (2) pour en donner le gain à l'équipe de Migné Auxances (3) (3-0, 3 points).

FORFAIT**Match n°54687022 : Vivonne (2) – Vernon/Fleuré (1) en poule E du 25/01/26 remis le 15/02/26 et à nouveau remis le 12/04/26**

1^{er} forfait de l'équipe de Vernon/Fleuré (1) (sans déplacement)

Amende de 45€ au club de Vernon

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 54124671 : Naintré (4) – Thuré Besse (2) en poule B du 08/02/26 remis le 05/04/26.**Réserve**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°28 (du 08/04/26) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 3 entre les deux équipes.

Match n° 54696092 : Vivonne (3) – Coulombiers (1) en poule H du 29/03/26**Réserve**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°28 (du 08/04/26) qui donne match perdu par pénalité à l'équipe de Vivonne (3) (0-3, -1 point) sans pour autant en attribuer le bénéfice à l'équipe de Coulombiers (1) qui conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre (1 point, 1 but).

**Match n° 54697464 : Blanzay (1) – Brion St Secondin (3) en poule I du 29/03/26****Évocation**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du (PV n°28) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Brion St Secondin (3) pour en donner le gain à l'équipe de Blanzay (1) (3-0, 3 points).

FORFAIT**Match n°54669085 : Champigny (1) – Sammarçolles (2) en poule A du 25/01/26 remis le 12/04/26**

1^{er} forfait de l'équipe de Sammarçolles (2) (avec déplacement de l'équipe de Champigny (1))

Amende de 35€ au club de Sammarçolles

Les frais de déplacement de M. Riquet Nicolas (20€52), arbitre de la rencontre, seront à la charge du club de Sammarçolles. Celui-ci n'ayant pas été prévenu s'est déplacé.

Match n°54159218 : Antran (3) – St Christophe (1) en poule B du 07/12/25 remis le 15/02/26 et à nouveau remis le 12/04/26

2^{ème} forfait de l'équipe de Antran (3) (sans déplacement de l'équipe de St Christophe (1))

Amende de 35€ au club de Antran

Match n°54159226 : Orches (1) – Champigny (2) en poule B du 25/01/26 remis le 15/02/26 et à nouveau remis le 12/04/26

3^{ème} forfait de l'équipe de Champigny (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Champigny

Match n°54669144 : Oyré Dange (3) – St Remy s/ Creuse (2) en poule C du 23/11/25 remis le 22/02/26 et à nouveau remis le 12/04/26

4^{ème} forfait de l'équipe de St Remy s/ Creuse (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de St Remy s/ Creuse

Match n°54695978 : 3 Vallées 86 (5) – Smarves Iteuil (3) en poule F du 01/02/26 remis le 22/02/26 et à nouveau remis le 12/04/26

4^{ème} forfait de 3 Vallées 86 (5) (sans déplacement de l'équipe de Smarves Iteuil (3))

Amende de 35€ au club de 3 Vallées 86

Match n°54125919 : Bouresse/Queaux Moussac (2) – Sillars (1) en poule G du 25/01/26 remis le 15/02/26 et à nouveau remis le 12/04/26

2^{ème} forfait de l'équipe de Bouresse/Queaux Moussac (2) (sans déplacement de l'équipe de Sillars (1))

Amende de 35€ au club de Bouresse



Challenge Marcel Renaudie

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 4^{ème} tour le 19/04/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.2
1	Avanton 2	D5D	Vendelogne 2	D5E
2	Champigny 1	D5A	Pleumartin Roche Posay 1	D5C
3	Crouelle/Fontaine 1	D5F	Chapelle Viviers 2	D5G
4	Dienne 1	D5F	Adriers 1	D5G
5	Dissay 2	D5D	Moncontour 1	D5A
6	Lusignan 2	D5I	St Julien L Ars/Savigny 3	D5F
7	Lussacoise 1	D5G	Coulombiers 1	D5H
8	Moncontour/Coussay 2	D5B	Vouillé Latillé 2	D5E
9	Mouterre-Silly 1	D5A	Boivre 2	D5E
10	Poitiers Baroc 1	D5E	Nouaille 4	D5F
11	Sillars 1	D5C	Blanzay 1	D5I
12	Smarves Iteuil 3	D5F	Haims 1	D5G
13	Thure Besse 2	D5B	Jaunay Marigny 3	D5E
14	Vendelogne 1	D5A	Lavoux Liniers 2	D5D

Organisation du 4ème tour 28 équipes

20 équipes qualifiées du 3ème tour

4 équipes éliminées du tour 3 de la Coupe Jolliet Rousseau

4 équipes éliminées du tour 4 de la Coupe Jolliet Rousseau

Coupe Jolliet Rousseau

JOLLIET ROUSSEAU : 5^{ème} tour le 03/05/26

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.2
1	Acg Foot Sud 86 1	D3D	Leignes S/Fontaine 1	D3C
2	Aslonnes 1	D5H	Valence En Poitou Oc 1	D3D
3	Avanton 1	D3A	Ingrandes 1	D3B
4	Cisse 1	D4D	Mirebeau 1	D3A
5	Loudun 1	D3A	Biard 1	D3B
6	Paizay Le Sec 1	D3C	Sommieres St Romain 1	D3D
7	Payroux Charroux Mauprevoir 1	D3D	Bouresse.Queaux Mous 1	D4F
8	Sammarcolles 1	D4A	Boivre 1	D4E



COUPE TASSIN

Organisation

1/4 de finale le 14 mai 2026

COUPE TASSIN				
2ème tour à jouer au plus tard le 03/05/26				
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.2
1	3 VALLEES 86 (1)	R2 A	CHÂTEAU LARCHER (1)	R3 E
2	CHAUVIGNY (2)	R2 A	USSON DU POITOU L'ISLE (1)	R3 E
3	LIGUGE (1)	R2 B	OZON (1)	R2 A
4	MIGNALOUX BEAUVOIR (1)	R3 A	NEUVILLE (1)	R1 A
5	MIGNE AUXANCES (1)	R3 A	CHÂTELLERAULT SO (2)	R3 B
6	MONTMORILLON (1)	R2 A	STADE POITEVIN (2)	R2 A
7	NIEUIL L'ESPOIR (1)	R3 E	BEAUMONT ST CYR (1)	R2 A
8	NOUILLE (1)	R3 B	BUXEROLLES (1)	R1 A

TRANSMISSION TARDIVE FMI

Amende de 28€

Match n° 54695982 : Aslonnes / St Maurice-Gençay (2) – Croutelle / Fontaine-le-Comte (1) en Départemental 5 poule F du 08/02/26 remis au 05/04/26

Match n°54669450 : Lussac (1) – Vallée du Salleron (2) en Départemental 5 poule G du 25/01/26 remis le 15/02/26 puis à nouveau remis le 12/04/26

Prochaine réunion : Lundi 20 avril 2026

Le président, M. Jean-Louis OLIVIER

Le Secrétaire, Christian DELCEL



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 15 avril 2026 Procès-verbal n° 29

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 28 (par voie électronique) du mercredi 08 avril 2026 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

Antran	Ingrandes	Sèvres Anxaumont
Archigny	Jardres	Rouillé
Aslonnes	Lavoux – Liniers	Smarves Iteuil
Beaumont St Cyr	Loudun	Sommières St Romain
Biard	Lusignan	St Benoît
Bouresse / Queaux Moussac	Mignaloux Beauvoir	St Julien l'Ars
Brion St Secondin	Migné Auxances	St Léger de Montbrillais
Buxerolles	Montamisé	St Maurice Gençay
Cenon / Vouneuil	Montmorillon	St Rémy sur Creuse
Cernay St Genest L'Envigne	Naintré	St Savin St Germain
Champigny	Neuville	St Saviol
Chasseneuil St Georges	Nord Vienne	Stade Poitevin
Château Larcher	Nouaillé	Ste Eanne
Châtelleraut Portugais	Oyré Dangé	Thuré Besse
Châtelleraut Réunionnais	Ozon	Usson l'Isle
FC 3 vallées 86	Paizay le Sec	Valdivienne
Fontaine le Comte	Poitiers 3 cités	Vicq sur Gartempe
GJ Dissay Beaumont	Poitiers Asac	Vivonne
GJ Espoir Sud Poitiers	Poitiers Cep	Vouillé / Latillé
GJ Val de Clouère	Poitiers Gibauderie	Vouneuil Béruges
GJ VVM Chauvigny	Sammarçolles	



RAPPEL DE RÈGLEMENT

Attention :

- l'application de l'article 151.1.c des RG de la FFF (26.B.2 des RG de la LFNA) cesse lors des 5 dernières rencontres de championnat
 - l'article 167.4 des RG de la FFF doit s'appliquer lors des 5 dernières rencontres.

CALENDRIER SENIOR MASCULIN 2025 – 2026	MARS					AVRIL					MAI					JUIN								
	28	7	14	21	28	4	6	11	18	25	1	2	8	9	14	16	23	25	30	6	13	14	20	27
Vacances scolaires et jours fériés																								
CHAMPIONNAT de D1	19	20	R	21	22	R	R	13	23	24	R	R	R	25	R	15	26							
CHAMPIONNAT de D2	15	16	R	17	18	R	R	14	19	20	R	R	R	21	R	R	22							
CHAMPIONNAT de D3 à D4	13	14	R	15	16	R	R	R	12	17	R	R	R	18	R	R	18							
CHAMPIONNAT de D5	13	14	R	15	16	12	R	R	R	17	R	R	R	18	R	R	18							

xx journées reportées

Si les équipes concernées n'ont pas de matchs en retard supplémentaires :

Depuis les 21 et 22 mars, les équipes de départemental 3 à 5 sont entrées dans les 5 dernières journées

Depuis les 11 et 12 avril, les équipes de départemental 2 entreront dans les 5 dernières journées

Les 18 et 19 avril prochains, les équipes de départemental 1 entreront dans les 5 dernières journées

- Depuis l'Assemblée Générale du District de Poitiers du 10/06/22

Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine aux clubs dont l'équipe première évolue en championnat de Départemental.

Article 26.B.2 des RG de la LFNA

qui cesse de s'appliquer lors des 5 dernières rencontres de championnat

Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional

« Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club »

Article 167.4 des RG de la FFF

qui s'applique lors des 5 dernières rencontres de championnat

4. Par ailleurs, ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat national ou régional, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix des rencontres de compétitions nationales avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national.

Article 167.3 des RG de la FFF

qui s'applique lors de la dernière rencontre de championnat

3. *En outre, ne peuvent participer à un championnat régional, ou dans une équipe inférieure disputant un championnat national, les joueurs ou joueuses étant entrés en jeu lors de l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour d'un championnat national ou toute rencontre officielle de compétition nationale se déroulant à l'une de ces dates.*

- Depuis l'Assemblée Générale du District de Bonneuil Matours du 06/06/25

En D4 et D5, si un club qui a qu'une seule équipe rencontre un club qui a plusieurs équipes : Participation autorisée dans les 5 dernières journées de 2 joueurs de plus de 7 matchs en équipes supérieures



Liste des réserves qui sont le plus couramment utilisées dans les 5 dernières journées

Trop de réserves sont incomplètes ou erronées
Les réserves sont à compléter obligatoirement sous peine d'être jugées irrecevables.

R 5 : participation en équipe inférieure d'un joueur ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de, pour le motif suivant : des joueurs du club de sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

R 8 : limitation d'équipiers supérieurs (si posée par un club qui a engagé plusieurs équipes).

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de **3** joueurs ayant joué plus de **10** matchs avec une équipe supérieures du club

R 8 : limitation d'équipiers supérieurs (si posée par un club qui n'a engagé qu'une seule équipe en Départemental 4 ou 5).

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de **2** joueurs ayant joué plus de **7** matchs avec une équipe supérieures du club

R 11 : participation à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club, pour le motif suivant : le joueur/ les joueurs NOM PRÉNOM participe(nt) à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Rappel des réserves sur le nombre de joueurs mutés

Trop de réserves sont incomplètes ou erronées
Les réserves sont à compléter obligatoirement sous peine d'être jugées irrecevables.

R 3 : nombre de mutés supérieur à celui autorisé.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club, pour le motif suivant : sont inscrits plus de ******* joueurs mutés.

******* à compléter selon la situation du club mis en cause vis à vis du statut de l'arbitrage publié en fin de saison précédente pour les seniors (0, 2, 4, 6 voire 7) ou la catégorie et effectif réduit (4).

R 4 : nombre de mutés hors période est supérieur à celui autorisé.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club, pour le motif suivant : sont inscrits plus de ******* joueurs mutés hors période.

******* à compléter selon la catégorie (Jeunes ou Seniors : 1 ou 2)

**DOSSIER en INSTANCE****Match n° 54695982 : Aslonnes / St Maurice Gençay (2) – Croutelle / Fontaine le Comte (1) en Départemental 5 poule F du 08/02/26 remis le 05/04/26**

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 2**Match n° 54668073 : Chasseneuil St Georges (2) – Cernay St Genest L'Envigne (1) en poule A du 07/02/26 remis le 11/04/26.**

Courriel de confirmation de réserve du club de Cernay St Genest L'Envigne (12/04/26 à 14h31)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Chasseneuil St Georges, pour le motif suivant : des joueurs du club de Chasseneuil St Georges sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de Chasseneuil St Georges (1) qu'elle ne disputait pas de match le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe de Chasseneuil St Georges (1) évoluant en Départemental 1 : Ligugé (2) – Chasseneuil St Georges (1) en Coupe Louis David du 03/04/26 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de **Chasseneuil St Georges (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à **savoir 3 à 3 entre les deux équipes.**

Les droits de confirmation de réserve (45€) seront débités au club de Cernay St Genest L'Envigne.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 4**Match n° 54668820 : Cenon / Vouneuil (2) – Migné Auxances (3) en poule B du 01/02/26 remis le 22/02/26 et à nouveau remis les 15/03/26 et 12/04/26.**

Courriel de confirmation de réserve du club de Cenon sur Vienne (13/04/26 à 09h10)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Migné Auxances, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de Migné Auxances (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de Migné Auxances (3), que celle-ci se trouve bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant, après vérification de la participation dans les équipes de Migné Auxances 1 et 2 des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seul le joueur Alexis GOUDEAU (11 matchs) a participé à plus de 10 matchs en équipes supérieures (coupes et championnat).

Considérant que l'équipe de **Migné Auxances (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.4 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 3 entre les deux équipes.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Les droits de réserve (45€) seront débités au club de Cenon sur Vienne.

Dossier classé.



Match n° 54669032 : Château Larcher (3) – ACG Foot Sud 86 (2) en poule F du 01/02/26 remis le 22/02/26 et à nouveau remis le 12/04/26.

Courriel de réclamation du club de Château Larcher (12/04/26 à 21h12)

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club d'ACG Foot Sud 86 (copie du courriel de réclamation) lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 22 avril 2026**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 54669094 : Beuxes (1) – Loudun (3) en poule A du 08/02/26 remis le 05/04/26

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 28 du 08/04/26, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Loudun (3) de deux joueurs (licences n° 9602286212 et 9604377232) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Loudun a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que les licenciés en cause ont été sanctionnés :

- par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 22 du 26/02/26) pour quatre (4) matchs de suspension dont l'automatique à compter du 23/02/26 et que l'équipe de Loudun (3) évoluant en Départemental 5 poule A n'a effectivement joué que 3 matchs depuis cette date, en championnat les 01, 08 et 22/03/26 mais forfait le 22/03/26.

- par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 26 du 26/03/26) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 30/03/26 et que l'équipe de Loudun (3) évoluant en Départemental 5 poule A n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que les joueurs en cause ne pouvaient pas être inscrits sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Loudun (3) pour en donner le gain à l'équipe de Beuxes (1) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 45 €) seront débités au club de Loudun.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 54669096 : Moncontour (1) – Champigny (1) en poule A du 08/02/26 remis le 05/04/26

Évocation

Courriel du club de Moncontour (07/04/26 à 15h01) sur la participation à cette rencontre du joueur Swafouwani ANGATAHI à la place du joueur Dimitri VANGEE.

La Commission a reçu les rapports suivants :

Du club de Champigny :

- M. Cyril PAIN (Président du club)
- M. Ambdil HAFAROU (joueur n° 8 et capitaine)
- M. Henry BOINALI (banc de touche)
- M. Swafouwani ANGATAHI (joueur en cause)

Du club de Moncontour :

- M. Hervé MORTEAU (Président du club et joueur n° 5)
- M. Rémi RAMBEAU (Arbitre bénévole de la rencontre)
- M. Charly RAMBEAU (joueur n° 4 et capitaine)
- M. Stéphane RAGUENAU (banc de touche)
- M. Julien LE GELDON (joueur n° 12)

Considérant que tous les rapports demandés au club de Moncontour affirment que le joueur Swafouwani ANGATAHI était présent sur le terrain.

Considérant que tous les rapports demandés au club de Champigny confirment la participation du joueur Swafouwani ANGATAHI à la rencontre.

Par ces motifs donne **match perdu par pénalité** à l'équipe de Champigny (1) (0-3, -1 point) pour en attribuer le gain à l'équipe de Moncontour (1) (3-0, 3 points)

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Les droits d'évocation (45€) seront débités au club de Champigny.

Dossier transmis à la Commission de Discipline pour suite à donner.

Dossier classé.



Match n° 54695955 : Nouaillé (4) – Croutelle / Fontaine le Comte (1) en poule F du 23/11/25 remis le 21/12/25 et à nouveau remis les 01/02/26 et 12/04/26.

Courriel de confirmation de réserve du club de Croutelle (13/04/26 à 12h30)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Nouaillé, pour le motif suivant : des joueurs du club de Nouaillé sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des calendriers des équipes de Nouaillé que seules les équipes de Nouaillé (1) et (3) ne disputaient pas de match le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match des équipes de Nouaillé :

- Nouaillé (1) évoluant en Régional 3 poule B : Nouaillé (1) – Laleu Pallice (1) en championnat du 11/04/26 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

- l'équipe de Nouaillé (2) disputait un match de championnat le même jour (du 09/01/26 remis le 12/04/26) et n'est donc pas concernée par la réserve.

- Nouaillé (3) évoluant en Département 3 poule C : Nouaillé (3) – St Saviol (1) en championnat du 05/04/26 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de **Nouaillé (4) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 2 à 1 en faveur de Nouaillé (4).

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Les droits de réserve (45€) seront débités au club de Croutelle.

Dossier classé.

Match n° 54200906 : Nalliers / St Savin St Germain (1) – Adriers (1) en poule G du 08/02/26 remis le 05/04/26.

Courriel de confirmation de réserve du club d'Adriers (06/04/26 à 23h12)

Réserve sur tous les joueurs (irrecevable).

Réserve transformée en réclamation

- Les joueurs ayant participé au dernier match de l'équipe supérieure le week-end d'avant, l'équipe supérieure ne jouant pas ce week-end.

- Les joueurs ayant participé à plus de 10 matchs avec une équipe supérieure sans en préciser le nombre (irrecevable).

La commission prend connaissance de la première réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que les clubs de Nalliers et St Savin St Germain ont été informés (avec copie du courriel de réclamation) et n'ont pas formulé d'observations.

Considérant, après vérification des calendriers des équipes de St Savin St Germain (1) et (2) ne disputaient pas de match le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match des équipes de St Savin St Germain :

- St Savin St Germain (1) évoluant en Régional 2 poule B : Charente Limouzine (1) – St Savin St Germain (1) en championnat du 04/04/26 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

- St Savin St Germain (2) évoluant en Département 4 poule C : St Savin St Germain (2) - Jardres (1) en championnat du 28/03/26 que les joueurs Erwan ECHEVARD, Kylian CADIEU, Théo LIGAUD, Mattéo DOUSSELAIN, Axel COMPIN, Mathis NASSERON et Toan TERRAI inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de **Nalliers / St Savin St Germain (1) est en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.



Par ces motifs dit la réclamation fondée et donne match perdu par pénalité à l'équipe de Nalliers / St Savin St Germain (1) (0-3, -1 point) sans pour autant en attribuer le bénéfice à l'équipe d'Adriers (1) qui conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre (0 point, 0 but)

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Les droits de réserve (45€) seront débités au club de Nalliers.

Dossier classé.

CHALLENGE DANSAC

Match n° 55566326 : Neuville (2) - GJ Dissay Beaumont (2) Tour 3 poule A du 04/04/26

Courriel de réclamation du GJ Dissay Beaumont (04/04/26 à 19h15)

Réclamation sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs(euses) des équipes de Neuville (2) et GJ Cap Haut Poitou (2) ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour. Le règlement du Challenge Dansac n'en autorisant aucun.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de Neuville a été informé (avec copie du courriel de réclamation) et n'a pas formulé d'observations.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe de Neuville (1) évoluant en Critérium Régional U13 poule A et participant à la finale départementale du Festival Foot U13 Pitch du 28/03/26 que seuls les joueurs Gabriel DELBECQ, Darius SAURIN BARATON et Noam BURETTE, mentionnés comme n'ayant pas participé à la finale départementale du Festifoot, sont inscrits sur les deux feuilles de matchs.

Par ces motifs, dit la **réclamation non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à **savoir 1 à 0 en faveur de Neuville (2)**.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Match n° 55566330 : GJ Dissay Beaumont (2) – GJ Cap Haut Poitou (2) Tour 3 poule A du 04/04/26

Courriel de réclamation du GJ Dissay Beaumont (04/04/26 à 19h15)

Réclamation sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs(euses) des équipes de Neuville (2) et GJ Cap Haut Poitou (2) ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour. Le règlement du Challenge Dansac n'en autorisant aucun.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club du GJ Cap Haut Poitou a été informé (avec copie du courriel de réclamation) et a formulé ses observations par courriel (12/04/26 à 10h45).

Considérant, l'erreur administrative liée à la convocation de l'équipe du GJ Cap Haut Poitou.

Considérant la confusion qui a pu s'en suivre dans le choix des joueurs à la suite de cette convocation.

Par ces motifs, la Commission donne le **plateau à rejouer** à une date ultérieure à fixer par la Commission des Jeunes.

Dossier classé.

**Match n° 55566345 : Buxerolles (2) - GJ Sud Haut Poitou (2) Tour 3 poule D du 04/04/26**

Courriel de réclamation du GJ Sud Haut Poitou (06/04/26 à 00h00)

Réclamation sur la participation et qualification de certains joueurs de Buxerolles (2) et du GJ Espoir Sud Poitiers (2) à la dernière rencontre officielle d'une équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour-là. Notamment des joueurs vus sur les photos du Festival Foot U13 Pitch de votre site. Le règlement du Challenge n'en autorisant aucun.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de Buxerolles a été informé (avec copie du courriel de réclamation) et a formulé ses observations par courriel (13/04/26 à 10h38).

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe de Buxerolles (1) évoluant en U13 Départemental 1 poule B et participant à la finale départementale du Festival foot U13 Pitch du 28/03/26 que seuls les joueurs Markiyam SOKHAN et Antonio BARBOSA MOREIRA mentionnés comme n'ayant pas participé à la finale départementale du Festival Foot U13 Pitch, sont inscrits sur les deux feuilles de matchs.

Par ces motifs, dit la **réclamation non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à **savoir 3 à 2 en faveur de Buxerolles (2)**.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 55566348 : GJ Espoir Sud Poitiers (2) - GJ Sud Haut Poitou (2) Tour 3 poule D du 04/04/26

Courriel de réclamation du GJ Sud Haut Poitou (06/04/26 à 00h00)

Réclamation sur la participation et qualification de certains joueurs de Buxerolles (2) et du GJ Espoir Sud Poitiers (2) à la dernière rencontre officielle d'une équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour-là. Notamment des joueurs vus sur les photos du Festival foot U13 Pitch de votre site. Le règlement du Challenge n'en autorisant aucun.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club du GJ Espoir Sud Poitiers a été informé (avec copie du courriel de réclamation) et a formulé ses observations par courriel (11/04/26 à 11h54).

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe de du GJ Espoir Sud Poitiers (1) évoluant en Critérium Régional U13 poule A et participant à la finale départementale du Festival foot U13 Pitch du 28/03/26 qu'aucun joueur ne sont inscrits sur les deux feuilles de matchs.

Par ces motifs, dit la **réclamation non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à **savoir 0 à 0 entre les deux équipes**.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 1**Match n° 54449868 : Montmorillon (2) – Echiré St Gelais / Chauray (1) du 01/02/26 remis le 15/02/26 et à nouveau remis le 12/04/26.**

Courriel de réclamation du club d'Echiré St Gelais (13/04/26 à 16h19)

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Montmorillon (copie du courriel de réclamation) lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 22 avril 2026**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 54667900 : Vicq sur Gartempe (1) – Poitiers Stade (3) en Départemental 1 du 11/01/26 remis le 12/04/26.
- Match n° 54668820 : Cenon / Vouneuil (2) – Migné Auxances (3) en Départemental 4 poule B du 01/02/26 remis le 22/02/26 et à nouveau remis les 15/03/26 et 12/04/26.
- Match n° 54687023 : Sèvres Anxaumont (2) – Smarves Iteuil (2) en Départemental 4 poule E du 01/02/26 remis le 22/02/26 et à nouveau remis le 12/04/26.
- Match n° 54696064 : Rouillé (3) – Smarves Iteuil (4) en Départemental 5 poule H du 25/01/26 remis le 22/02/26 et à nouveau remis les 15/03/26 et 12/04/26.



DIVERS

Courriels des clubs de : Ligugé, Thuré Besse, Vouillé Latillé, Vouneuil Béruges :
Réponses par courriel.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.
Mme Maryse MOREAU.



Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Gestion des équipements - Saison 2025 / 2026

Réunion du mardi 14 avril 2026
Procès-verbal n° 03

Président : M. MALBRAND Guy

Présents : MM. CHAUVIN Jacky, GERMANAUD Laurent, HERAULT Patrice, LAVERGNE Alain, PAIN Éric et RAVEAU Gilles

L'APPROBATION du PV 2 du 13/01/26

Les propositions de classement transmises de la CDTIS 86 vers la CRTIS N-A deviennent définitives après l'aval de la CFTIS

RAPPEL IMPORTANT :

- La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)
- **Vérification obligatoire des fixations des filets sur les montants de buts**

En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Le règlement 2021 est entré en application au 01/07/2021

Pour un changement de niveau de classement venant d'un T5 à T7, application du niveau T4 complet (Base : 105 x 68 + 2 x 20 HS + 8 HS + ensemble entièrement clos)

LISTING DES MEMBRES POUR LA LIGUE

Président : MALBRAND Guy – 12 rue Ismaël Bouilliau 86200 Loudun – 0615398701

guymalbrand@sfr.fr

Vice-Président : HERAULT Patrice – 11 route de la Roche - 86270 Coussay les Bois - 0631861938

heraultpatrice@wanadoo.fr

Membre : RAVEAU Gilles – 1 Cité de la Métairie – 86600 Coulombiers – 0675686761 gilles.raveau@wanadoo.fr

Membre : LAVERGNE ALAIN – 80 rue de la Papeterie – 86500 Saulgé – 0787966137 lavergne.christal@orange.fr

Membre : GERMANAUD Laurent – 9 Résidence des 4 vents – 86320 Persac

Laurent_germanaud@orange.fr

Membre : PAIN Eric

eric.pain86@gmail.com

Membre : CHAUVIN Jacky

Jacky-chauvin@orange.fr

**INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL ou SYNTHETIQUE - GYMNASES****1.1 DEMANDE DE CLASSEMENT TRANSMISE A LA CRTIS****POITIERS – STADE DE LA BUGELLERIE – NNI 861940901**

Mail des services de la ville du 27/02/2026
Site occupé par le rugby – mettre en sommeil

BUXEROLLES – COMPLEXE MICHEL AMAND – NNI 860410102

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 30/12/2025
La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 26/02/2026 suite à des travaux de sécurité réalisés

✓ Rapport de visite du 26/02/2026 de M. Pain

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN et transmet à la CRTIS

CIVAUX – STADE MUNICIPAL ANNEXE – NNI 860770102

Cette installation n'était pas classée
La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T7 du 18/03/2026 suite à des travaux de sécurité réalisés

✓ Rapport de visite du 18/03/2026 de M. Lavergne

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN et transmet à la CRTIS

TERCE – GYMNASE DE LA CAHUTTE

✓ Demande de mise en sommeil reçu le 05/02/2026 signé du maire
Pris note

CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES**6.1 CLASSEMENT****BUXEROLLES – STADE MICHEL AMAND – NNI 860410101**

Cet éclairage est classé E4 jusqu'au 03/02/2026
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/01/2026
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. PAIN en date du 19/01/2026

Type de source : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 392 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,60
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,80

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (1 an) et transmet à la CRTIS

CHASSENEUIL DU POITOU – STADE DES ECLUZELLES – NNI 860620101

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 03/03/2026
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27/01/2026
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. PAIN en date du 27/01/2026

Type de source : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 196 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,49
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,67

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (2 ans) et transmet à la CRTIS

**MONTMORILLON – GYMNASSE RAOUL MORTIER – NNI 861659901**

Cet éclairage est classé EFutsal 3

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26/01/2026
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 26/01/2026

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 364 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,43
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,56

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 et transmet à la CRTIS

SMARVES – STADE MARCEL BERNARD – NNI 862180101

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 03/03/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/02/2026
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. RAVEAU en date du 05/02/2026

Type de source : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 133 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,59
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,77

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (2 ans) et transmet à la CRTIS

NEUVILLE - STADE RENE GARNAUD – NNI 861770101

Cet éclairage est classé E5 jusqu'au 03/03/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/02/2026
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 16/02/2026

Type de source : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 200 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,51
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,73

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (2 ans) et transmet à la CRTIS

LOUDUN – COMPLEXE JEAN TURSINI – NNI 861370102

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 02/03/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/02/2026
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Malbrand en date du 24/02/2026

Type de source : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 171 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,42
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,68

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (2 ans) et transmet à la CRTIS

POITIERS – STADE REBEILLEAU – NNI 861940401

Cet éclairage est classé E4 jusqu'au 04/03/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/02/2026
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Pain en date du 24/02/2026

Type de source : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 387 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,68
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,84

Points Bis : Conformes

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (1 an) et transmet à la CRTIS

**MONTMORILLON – STADE JEAN RANGER – NNI 861650101**

Cet éclairage est classé E4 jusqu'au 08/04/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/03/2026
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Lavergne en date du 02/03/2026

Type de source : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 327 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,61
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,79

Points Bis : Conformes

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (1 an) et transmet à la CRTIS

MONTMORILLON – STADE JEAN GUILLOT – NNI 861650301

Cet éclairage est classé E5 jusqu'au 24/03/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/03/2026
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Lavergne en date du 02/03/2026

Type de source : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 202 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,53
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,73

Points Bis : Conformes

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (2 ans) et transmet à la CRTIS

SILLARS – STADE MUNICIPAL – NNI 862620101

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 05/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/03/2026
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Lavergne en date du 04/03/2026

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 201 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,46
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,70

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (4 ans) et transmet à la CRTIS

THURE BESSE – STADE LAURENT ARMEL – NNI 862720201

Cet éclairage est non référencé Stadium (**réalisé sans APE**)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/03/2026
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 03/03/2026

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 94 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,41
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,57

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED

Aucune compétition nocturne ne pourra s'y dérouler

VIVONNE – STADE DE BELLEVUE – NNI 862930102

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 05/03/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/03/2026
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Raveau en date du 05/03/2026

Type de source : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 121 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,40
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,61

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (2 ans) et transmet à la CRTIS

Attention : éclairage limite E7

**VIVONNE – STADE DE BELLEVUE – NNI 862930101**

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 05/03/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/03/2026
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Raveau en date du 05/03/2026

Type de source : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 166 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,45
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,67

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (2 ans) et transmet à la CRTIS

CHATELLERAULT – STADE MUNICIPAL – NNI 860660301

Cet éclairage est un EEntraînement passé en LED (**réalisé sans APE**)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/03/2026
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 03/03/2026

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 116 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,43
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,62

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED

Aucune compétition nocturne ne pourra s'y dérouler

SEVRES AUXAUMONT – COMPLEXE FERNAND HAIE – NNI 862610102

Cet éclairage n'était pas référencé sur Stadium (APE du 22/01/2026)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/03/2026
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 17/03/2026

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 97 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,40
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,65

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED

Aucune compétition nocturne ne pourra s'y dérouler

PAYROUX – STADE ALAIN DE L'ALLIER – NNI 861890101

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 07/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/03/2026
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 23/03/2026

Type de source : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 132 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,59
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,77

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (2 ans) et transmet à la CRTIS

CHARROUX – STADE MUNICIPAL – NNI 860610101

Cet éclairage est classé E7 jusqu'au 07/07/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/03/2026
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 23/03/2026

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 112 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,34
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,50

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (4 ans)

Des travaux de réglage sont à réaliser afin de retrouver le niveau E6



APE

SEVRES AUXAUMONT – STADE FERNAND HAIE – NNI 862610102

Cet éclairage est non référencé sur Stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 22/01/2026 d'un éclairage existant en iodures métalliques pour modification en LED, ainsi que des documents transmis :

Une étude photométrique **ECLATEC** pour LED en date du 28/01/2025

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 65 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – LT 6m20 et LB 16m50
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs
- Projecteur KERIS 6 ASY – 30M et 5 ASY
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 48
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 88 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,40
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,60

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes

Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

ANTRAN – STADE CLAUDE CHARLOT – NNI 860070101

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 03/12/2026

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 02/02/2026 pour le remplacement de iodures métalliques en E5 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Une étude photométrique SCHREDER pour LED en date du 20/10/2025
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – Lb >> 16,5m et LT >> 4m
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs
- Projecteur Optivision BVP 528 et 518
- Eblouissement (Glare rating) : 46,4
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 275 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,59
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,79
- Points Bis : conformes

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en E5 LED et transmet à la CRTIS

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

**INGRANDES / VIENNE – STADE THIERRY SIVALT - NNI 861110103**

Cet éclairage est une création

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 20/02/2026 pour un E6 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Une étude photométrique SCHREDER pour LED en date du 19/02/2026
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – Lb >> 18m et LT >> 3m
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs
- Projecteur BRITELINE Gen 3 1053
- Eblouissement (Glare rating) : 47
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 199 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,50
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,77
- Points Bis : conformes

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en E6 LED et transmet à la CRTIS

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

PERSAC – STADE MUNICIPAL – NNI 861900101

Cet éclairage est non référencé sur Stadium (Classement stade en cours)

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 27/03/2026 pour un éclairage existant en iodures métalliques pour modification en LED, ainsi que des documents transmis :

Devis CITEOS du 03/02/2026

Une étude photométrique **SCHREDER** pour LED en date du 26/01/2026

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – LT 7m et LB 16m
- Hauteur minimum de feu : 22m
- Nombre total de projecteurs : 8
- Projecteur BRITELINE Gen3
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 166 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,66
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,92

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

**LUSSAC LES CHATEAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 861400102**

Cet éclairage est non référencé sur Stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 26/03/2026 pour un éclairage existant en iodures métalliques pour modification en LED, ainsi que des documents transmis :

Devis CITEOS du 01/09/2025

Une étude photométrique **SCHREDER** pour LED en date du 10/09/2025

- Dimension de l'aire de jeu : 99 x 59 m
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts – 7m LT
- Hauteur minimum de feu : 18 m
- Nombre total de projecteurs : 6
- Projecteur BRITELINE Gen3
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 92 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,42
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,61

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes

Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

CHATEAU GARNIER – STADE MARCEL FUMERON – NNI 860640101

Cet éclairage est référencé Entraînement sur Stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 09/04/2026 pour un éclairage existant en iodures métalliques pour modification en LED, ainsi que des documents transmis :

Plan de l'aire de jeu et implantation des mâts

Une étude photométrique **SCHREDER** pour LED en date du 05/12/2025

- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 64 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 6m LT – 20 LB
- Hauteur minimum de feu : 18 m
- Nombre total de projecteurs : 4
- Projecteur BRITELINE Gen3
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 84 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,56
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,81

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes

Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

DIVERS**Mail de M. Mario Pennetault sur le match à Saint Maurice / Gencay**

- ✓ Problème de douche dans le vestiaire arbitre
- ✓ Un contrôle sera effectué

LHOMMAIZE – STADE MUNICIPAL

✓ Reçu par la Ligue, un arrêté signé du maire du 13/02/2026 interdisant les équipements sportifs jusqu'au 15/03/2026
Ce dossier aurait dû être géré par la CDTIS et le District

PERSAC – STADE MUNICIPAL – NNI 861900101

Rapport de visite de M. Lavergne du 14/02/2026 en vue d'une utilisation par un club

PROCHAINE REUNION : sur convocation

Le Président : Guy MALBRAND



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2025/2026

Centre de Perfectionnement Sportif U13 et U14 Filles



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueuses U13 et U14 sur l'ensemble de la saison comme suit :

Dates – Lieux - Horaires :

- ~~Mercredi 8 OCTOBRE 2025 de 14h30 à 16h~~
 - ~~à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)~~
- ~~Mercredi 12 NOVEMBRE 2025 de 14h30 à 16h~~
 - ~~à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)~~
- ~~Mercredi 10 DECEMBRE 2025 de 14h30 à 16h~~
 - ~~à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)~~
- ~~Mercredi 25 FEVRIER 2026 de 14h30 à 16h~~
 - ~~à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)~~ **ANNULÉ**
- ~~Mercredi 11 MARS 2026 de 14h30 à 16h~~
 - ~~à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)~~ **ANNULÉ**
- Mercredi 22 AVRIL 2026 de 14h30 à 16h
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)
- Mercredi 6 MAI 2026 de 14h30 à 16h
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)

Objectifs des « C.P.S » :

- Valoriser le comportement et les compétences des joueuses
- Sensibiliser les joueuses aux valeurs éducatives fédérales
- Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacune au contact des autres
- Profiter des séances et des conseils avisés
- Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable
- Préparer les joueuses aux détections futures

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (à fournir lors de la 1^{ère} séance)
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie (à fournir lors de la 1^{ère} séance)

En cas d'absence, merci de prévenir impérativement Mr BLOT Jean-Paul (Responsable CPS Féminin) au 06.07.61.55.92



Liste des joueuses U13 convoquées

1	AUDINET	ALICE	ANTOIGNE
2	COUIC	CAMILLE	THURE-BESSE
3	COUIC	CLARA	THURE-BESSE
4	DA SILVA DINIZ	LUANA	VOUNEUIL/BERUGES
5	FOURNIER	WENDY	LA PALLU
6	GEAY	JULIETTE	VOUNEUIL/BERUGES
7	GIRET	FAUSTINE	STADE POITEVIN
8	GUERRAUD	MANON	VOUNEUIL/BERUGES
9	TRANCHANT	LEILOU	STADE POITEVIN
10	ZESSOUR	RITAZ	STADE POITEVIN
11	CHOUCOUTOU	SHANANE	STADE POITEVIN
12	DUBOIS ROBERTSON	TIANA	STADE POITEVIN
13	MOLONGO	LUNA	STADE POITEVIN
14	GOYAUD	OLIVIA	STADE POITEVIN
15	COSTARD	ANA	F.C LOUDUN
16	HEBERT	MAEVA	F.C LOUDUN

Liste des joueuses U14 convoquées

1	BROSSARD	MAELYS	STADE POITEVIN
2	EMERIAULT	LIA	SMARVES/ITEUIL
3	HADDAN	RIME	STADE POITEVIN
4	HAMELIN	NINON	STADE POITEVIN
5	JEGOU	ALICE	ST BENOIT
6	MARONNEAU	MAELLE	STADE POITEVIN
7	MATHIEU	JULIETTE	STADE POITEVIN
8	PRIETO	STELLA	STADE POITEVIN
9	SAYSITHIDETH	VANIDA	STADE POITEVIN
10	THOUIN	ELENA	STADE POITEVIN
11	VILLEPONTOUX	DAPHNE	STADE POITEVIN
12	BAZILE OCTUVON	SHAINA	S.O.C
13	VANCOILLIE	ANAI	GJ VAL DE VONNE
14	DESCHAMPS	JUSTINE	GJ VVM CHAUVIGNY